

Ville de BRUYÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

Édition 2021-1

ET MONTBÉRAULT

.....



EN BREF

Edito

1

Covid-19...(suite)

2

Infos du village

3

Travaux récents et
projets

4

Circulation et
stationnement

5

Histoire : Il y a 150 ans
La guerre de 1870

6

Nouvelles des
Associations

7

Tout sur votre ville

BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT



MOT DU MAIRE

Avec le retour du printemps j'aurais voulu vous parler de choses légères, mais la crise sanitaire, qui nous frappe depuis plus d'un an, est venue bouleverser

notre quotidien et nous contraint à modifier notre mode de vie au fil des annonces du gouvernement. Gardons l'espoir que la vaccination à grande échelle, qui a démarré, autorise très rapidement un retour à la normalité. Les flashes d'information restent majoritairement axés sur la COVID 19, pourtant des faits divers qui ne bénéficient pas d'un éclairage médiatique aussi permanent nous rappellent que notre société est malade. Je m'étais déjà entretenue sur le sujet, mais malheureusement la violence reste omniprésente dans l'actualité. C'est ce journaliste agressé à Reims, alors qu'il ne faisait que son métier. Ce sont ces enfants de CP/CE1 qui sèment la terreur dans une école primaire. Ce sont trois adolescents âgés de 15 ans et moins qui sont morts en l'espace de quelques jours en région parisienne. Ce sont les récentes violences urbaines à Lyon, à Rillieux-la-Pape, à Bron, à Beauvais. Ces actes sont souvent le fait de très jeunes gens qui ont perdu tout repère et ne semblent obéir qu'aux messages diffusés sur les réseaux sociaux. Ces drames peuvent vous sembler loin de nous; détrompez-vous ! Je suis régulièrement alertée pour des faits qui sans connaître un tel degré de gravité n'en sont pas moins alarmants. Nous devons réagir et ne pas accepter les incivilités quelles que soient leurs natures. Si nous fermons les yeux, si nous abandonnons notre rôle de parent, d'éducateur, d'adulte responsable, nous serons les complices de cette jeunesse à la dérive.

Cet augure avait été décrit par le philosophe grec PLATON (428-364 avant J.C.) je vous le soumetts car, malheureusement, il reste contemporain :

Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants,
Lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles,
Lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter,

Lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne,
Alors c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie.

Prenez soin de vous.

Marie-Pierre TOKARSKI

Délibérations du Conseil Municipal (Synthèse)

Les comptes rendus complets sont consultables à l'affichage dans le hall de la mairie et sur le site de la commune.



SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

- 2020_40 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES
- 2020_41 - FIXATION DES INDEMNITES DU CONSEILLER DELEGUE
- 2020_42 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL
- 2020_43 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC
- 2020_44 - CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSRANCE DU CENTRE DE GESTION
- 2020_45 - AUTORISATION POUR DEPENSER 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021
- 2020_46 - M14 DECISION MODIFICATIVE N°1
- 2020_47 - ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR
- 2020_48 - REHABILITATION DE L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- 2020_49 - CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS
- 2020_50 - FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE
- 2020_51 - LOYER DU FORT
- 2020_52 - SUBVENTION A LA BRUYEROISE

SEANCE DU 26 FEVRIER 2021

- 2021_01 - APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT
- 2021_02 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
- 2021_03 - MODALITES DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME
- 2021_04 - FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE
- 2021_05 - SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU COEUR
- 2021_06 - VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE A 415
- 2021_07 - REFECTION ET CONSOLIDATION DU MUR D'ENTREE DU FORT

Épisode épidémie COVID-19 suite....



À Bruyères et Montbérault, 3 séances de dépistage par les tests antigéniques ont été organisées sous l'égide du Dr. Jacquot et du cabinet infirmier de Mr. A.Thieullet, avec le concours de la Pharmacie pour la fourniture des accessoires médicaux, et de bénévoles pour assurer l'accueil, l'intendance et le secrétariat.

Les 5 et 18 décembre 2020 et le 30 Janvier 2021, plus de 140 personnes se sont portées volontaires pour vérifier leur situation vis-à-vis de ce virus.

Le spectre de la pandémie est toujours présent dans notre département, depuis le 04 mars 2021 celui-ci est classé en haute vigilance comme 22 autres départements qui ont franchi le seuil des taux d'incidences. Nous nous devons de rester vigilants et de respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Par ailleurs les actions de vaccination se mettent en place, pour bien connaître votre possibilité à recevoir le vaccin, le mieux est de contacter votre médecin traitant, de vous renseigner auprès des cabinets infirmiers ou à la pharmacie de Bruyères.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



.... et à l'instar de petits Bruyérois qui nous invitent à garder espoir, affichons notre optimisme et notre volonté de franchir cette douloureuse époque.

Actualités locales

Janvier 2021 : Création de nouveaux Gîtes à Bruyères

LA GRANGE : Julien BAUDOUX a ouvert un gîte avec spa au 30 rue Porte de Reims.

Une ancienne grange entièrement rénovée dans un style industriel : le charme de la brique, du bois et de la pierre fait de cet hébergement un joli nid douillet de 110 m² pouvant accueillir 4 personnes.

Vous pouvez le contacter à l'adresse mail suivante : contact@la-grange-bruyeres.fr



GITE DU PROVENT

Maryse et Philippe VENET ont ouvert un gîte pouvant accueillir 6 personnes. Vous pouvez les contacter au **03.23.24.85.65**

Mars 2021 : Installation d'un nouvel artisan

ANTHONY DHENNEQUIN vous propose un service traiteur sur commande avec retrait en magasin ou livraison. L'établissement est installé au 101 rue Porte de Laon à Bruyères et Montbérault

Vous pouvez le joindre au **06.89.62.47.27**

ou par mail : anthonyd02@hotmail.fr



VIA FRANCIGENA

La Via Francigena est un chemin de randonnée qui mène de Canterbury à Rome, elle traverse notre village. Pour célébrer son 20ème anniversaire (2001-2021), l'Association Européenne des chemins de la Via Francigena, avec son réseau de partenaires et d'associations amies, organise l'évènement "Road to Rome 2021" qui débutera à Canterbury le 15 juin 2021 pour se rendre à Rome et ensuite à Santa Maria di Leuca avec des étapes réalisées à pied et à vélo.

Les étapes dans notre région :

•Le 3 juillet
Saint-Quentin / Laon

•Le 4 juillet
Laon / Reims



Si vous souhaitez participer à cette aventure ou découvrir cette voie millénaire, consultez le site de l'association :

www.viefrancigene.org

Actualités locales

Ouverture d'une aire de covoiturage au sud du Centre Ville

Ce nouvel espace de stationnement, élargi à une aire de covoiturage, permettra le désengorgement des places de parking du centre ville et une sortie rapide de l'agglomération. Il compte 27 places avec les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et à la "recharge des véhicules électriques", il est équipé également d'un système de vidéo-protection et d'éclairage automatique par détection de présence. Tout ceci a été réalisé dans un cadre paysager et dans le respect des contraintes liées à l'écoulement des eaux pluviales.

Pour mémoire, cet investissement a été réalisé avec le concours de :

- De l'État à hauteur de 40%
- Du Département à hauteur de 20%



Collecte et recyclage

Depuis 1984, Le Relais, agit au coeur des territoires et dans le respect des valeurs fondatrices de l'Économie Sociale et Solidaire. Le Relais met concrètement l'économie au service de l'Homme, favorisant l'insertion par le travail.

Le Relais nous informe du volume de textile collecté pour notre commune :

Que deviennent nos textiles :

- 55% partent dans les relais africains.
- 6% sont vendus dans les boutiques DING FRING (25 avenue Charles de Gaulle à LAON).
- 26% sont retraités notamment pour fabriquer l'isolant Métisse.
- 10% deviennent des chiffons d'essuyage.
- 3% restent des déchets qui sont soit traités en valorisation énergétique ou enfouis.

Continuez à déposer vos textiles dans le bac situé rue du Tour de Ville, vous contribuez ainsi à la réduction des déchets tout en participant à la création d'emplois durables et locaux.



Points de collecte	Total Kg
BRUYERES ET MONTBERAULT - Tour de Ville	9666
Nombre de passages	111

Point sur les travaux en cours et futurs dans la commune



SALLE DES FETES

Le parquet de la salle des fêtes, posé récemment, connaît une déformation qui nous a conduits à saisir notre assurance afin de mettre fin au plus tôt au désordre.

Actuellement la situation sanitaire interdit l'utilisation de la salle. Les travaux de réparation voire de remplacement devront être exécutés rapidement pour permettre le redémarrage des activités sportives et de loisirs dès qu'elles seront autorisées.



MAIRIE

Le bloc sanitaire devenu vieillissant a été entièrement réorganisé afin d'offrir, notamment à nos employés, un confort d'utilisation.

La peinture et le revêtement de sol ont été refaits dans le bureau d'accueil. La salle des mariages et l'entrée du bâtiment ont également été repeintes.

L'isolation du grenier est désormais terminée. Il convient de terminer l'espace créé par la pose d'un revêtement de sol et la peinture des murs. Cette pièce pourra être utilisée pour le travail des élus et la tenue de réunions.

L'entreprise qui a effectué la réfection de la toiture en janvier 2020 est de nouveau intervenue en février 2021 afin de conforter la pose de la frise qui souligne l'ensemble du toit.



VIDEOPROTECTION

La pose du système de vidéo-protection est en cours de réalisation. Les caméras ne filment que l'espace public; toutes les vues sur un espace privé sont occultées. Seules une ou deux personnes dûment habilitées et mentionnées dans l'autorisation préfectorale pourront, dans le cadre de leurs fonctions et des procédures en vigueur, visionner les images de vidéo-protection. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum fixé par l'autorisation. Ce délai ne peut excéder un mois (article L252-5 du code de la sécurité intérieure). Nous avons fait le choix de conserver les images sur le serveur durant 30 jours. Nous sommes accompagnés financièrement sur ce projet à hauteur de 20% par le département et 45% par l'État.



BIBLIOTHEQUE

Afin d'améliorer le confort thermique et acoustique de la bibliothèque municipale, et dans un souci d'économie d'énergie, l'ensemble des menuiseries va être remplacé. La courette sera couverte pour donner un peu plus de surface de rangement à la réserve et éviter les désagréments d'infiltration aux propriétés mitoyennes lors d'intempéries.

Sur ce projet, le département nous accompagne financièrement à hauteur de 20%. La demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux est en cours d'instruction par les services de la préfecture.

Rappelons que notre bibliothèque fonctionne essentiellement grâce à l'investissement des bénévoles de l'association Bruyères Culture. Pour les épauler, la commune met à la disposition de cette association un demi-poste.

Point sur les travaux en cours et futurs dans la commune



VOIRIE

La réfection de la rue des Tisserands sera retardée pour permettre à NOREADE de remplacer les branchements d'eau des particuliers et éventuellement la canalisation principale.



ATELIERS MUNICIPAUX

Après l'achat des bâtiments de l'entreprise GUBBIOTTI, rue de la Fontaine Minérale, les ateliers municipaux vont déménager. Ces nouveaux bâtiments nous offrent une surface de rangement bien supérieure et adaptée à nos besoins. Les employés des services techniques bénéficieront d'un local social confortable.



LOGEMENT COMMUNAUX

La maison située rue des Hardsons est libre depuis le départ de sa locataire fin 2020. Nous allons entreprendre d'importants travaux de rénovation afin de proposer à la location une maison répondant à tous les éléments de confort. L'appartement situé 2 rue Porte de Laon (au-dessus de la boucherie) sera ré-agencé et rénové avant sa mise en location. La façade fera l'objet d'un ravalement.



PROJETS Loisirs



AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Les jeux installés dans le parc du jeu de paume sont devenus obsolètes et dangereux pour la sécurité des enfants. Ils vont être démontés. Nous avons consulté plusieurs entreprises afin d'offrir aux enfants de 1 à 11 ans une aire de jeux adaptée et sécurisée.



Nous souhaitons une mise à disposition pour cet été.

TERRAIN MULTISPORTS

Nous étudions l'installation d'un terrain multisports afin d'offrir un lieu d'activité sportive ouvert à tous.



PROJETS Urbanisation

TOUR DE VILLE

L'abandon des ateliers rue du Tour de Ville va permettre de repenser l'aménagement de ce quartier.



Le projet d'aménagement devra prendre en compte plusieurs thématiques

- Le quartier est situé en zone inondable, principalement en cas d'orage avec des répercussions rue de la Fontaine Minérale.
 - Le carrefour entre la rue du Tour de Ville et rue de la Fontaine Minérale est dangereux, 6 voies se coupent en un même endroit avec très peu de visibilité.
 - La création de places de stationnement et d'une voie douce pour rejoindre le centre bourg permettrait de désengorger le centre-ville et les abords du groupe scolaire, notamment aux heures d'entrée et de sortie des enfants.
 - La destination et réhabilitation du bâtiment qui abritait les ateliers municipaux est à repenser entièrement.
- Nous avons demandé l'appui des services de l'agence nationale des collectivités territoriales pour réaliser cet aménagement.



ENQUETE SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

28 personnes nous ont fait parvenir leurs remarques et leurs propositions. Nous les remercions de l'intérêt qu'elles portent à notre cadre de vie.

Deux constats ressortent majoritairement :

- Le stationnement sur les trottoirs et/ou le stationnement dangereux qui encombre ou masque les voies de circulation ;
- La vitesse excessive des véhicules.

Toutes les propositions que vous avez émises ont été portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Les réunions de travail permettront aux conseillers d'arrêter les dispositions qui peuvent être mises en oeuvre. En ce qui concerne le stationnement, l'ouverture de l'aire de covoiturage offre désormais 27 places supplémentaires. Rappelons quelques règles de stationnement qui, si elles étaient respectées, résoudraient une partie des gênes au stationnement et à la circulation sans frais pour la collectivité.

Les voitures **ventouses** sont sanctionnées par l'article L417-1 du code de la route « *Les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs peuvent être mis en fourrière* »



Le stationnement sur les trottoirs est réprimé par l'article R417-5 du code de la route

« L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit. Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe ».

Le stationnement en dehors des zones autorisées représente un danger réprimé par l'article R417-9 du code de la route

« Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe ».



En ce qui concerne la vitesse excessive, il n'existe pas de solution universelle. Les différents dispositifs répondent à des normes réglementaires qu'il convient de respecter. Leur installation est également contrainte par des normes techniques. Nous étudierons les solutions les plus adaptées à l'environnement.

La lutte contre la vitesse excessive est une de nos préoccupations. La mise en service des 3 radars pédagogiques est un rappel à l'ordre efficace pour les conducteurs responsables, malheureusement inutile pour les éternels délinquants routiers.



ÉTAT CIVIL 2020

NAISSANCES

PRUM CARON Jade Martine Cathy.....	30 novembre 2020
NOULET Maya Nadine Lucette.....	5 décembre 2020
SERVIO Coline Amandine.....	16 janvier 2021
BOITELET CAVIGNEAUX Joyce Chantal Myriam.....	3 février 2021
LADOUCE Corentin Frédéric Sébastien.....	18 février 2021

MARIAGES

Pas de mariages enregistrés.....1er trimestre 2021
...

DÉCÈS

MALPEZZI Philippe Paul.....	15 janvier 2021.....	62 ans
BOURRIER Jean-Marcel Louis.....	26 janvier 2021.....	85 ans

NECROLOGIE

Le docteur Jean-Marcel Bourrier nous a quittés en janvier dernier, à l'âge de 85 ans, terrassé par cette maladie ravageuse qui prélève chez nous aussi un si terrible tribut.

Beaucoup de Bruyérois se souviennent certainement de lui. C'est à lui et ses confrères et consoeurs médecins qui l'ont accompagné ou lui ont succédé que Bruyères doit une présence et une continuité médicale précieuse et rassurante au service des populations du sud du Laonnois.

Jean-Marcel Bourrier est resté fidèle à ses patients bruyérois pendant toute sa carrière. Diplômé de la faculté de médecine de Paris dont il était originaire, il s'était installé dès 1969 à Bruyères aussitôt achevé son Internat à l'hôpital de Laon. Il exercera dans notre village pendant quarante et un ans, jusqu'en 2011. Il avait alors 76 ans.

C'est dire s'il fut attaché à son métier et à sa patientèle. Il est vrai qu'il appartenait à cette génération de médecins de campagne passionnés par leur métier, fidèles à leurs patients, et qui ne comptaient guère leur temps entre leur cabinet et les visites à domicile, au plus profond des villages du sud laonnois. Deux générations lui doivent soulagement et réconfort, et même pour certains la vie, car il avait le diagnostic sûr des praticiens expérimentés.

Il a consacré sa retraite à l'étude de savants ouvrages de médecine qu'il a laissés ouverts et dont il espérait reprendre la lecture. La maladie l'a emporté trop rapidement.

Ce grand livre ouvert sur sa table de travail nous dit l'espérance qu'il portait dans le progrès des sciences et l'avenir de l'homme.

Il fut mon médecin, il fut mon ami.



Gérard DOREL

Maire honoraire de Bruyères et Montbérault

SE TENIR INFORMÉ AVEC PANNEAU POCKET



PanneauPocket

DATES À RETENIR



Assistante sociale

Actuellement les permanences de l'Assistante Sociale sont suspendues, mais vous pouvez toujours prendre rendez-vous par téléphone au 03.23.24.61.00.

Les marchés

Tous les 2ème et 4ème samedis matin place du général de Gaulle.

Les événements prévus

(sous réserves de conditions sanitaires acceptées)

- Commémoration armistice de la seconde guerre mondiale 1945 : 8 mai 2021
- Élections régionales et départementales : 13 et 20 juin 2021

CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX

• Le Secrétariat de Mairie vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants

- Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - Mercredi de 9h00 à 12h00 - Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - Samedi permanence de 10h00 à 12h00

- Par téléphone : 03 23 24 74 77
- Par mail : mairie.bruyeres@wanadoo.fr
- Via le site officiel de la commune : rubrique « contact » <http://www.bruyeres-et-montberault.fr>

CCAS

Notre actualité

En raison de la crise sanitaire nos activités se sont trouvées largement modifiées en 2020.

Le repas des anciens n'a pas pu être organisé et les colis de Noël n'ont pas été distribués; de ce fait, notre choix s'est porté sur la remise d'un bon d'achat de 30 € à utiliser localement et intra muros à Bruyères pour chaque personne de plus de 68 ans.



258 personnes ont bénéficié de cette offre et l'opération s'est avérée très satisfaisante pour les bénéficiaires mais aussi pour les commerçants de la commune.



La prochaine activité du CCAS : « la fête des mères » ne pourra pas être organisée sous sa forme habituelle, les membres du CCAS vont réfléchir afin de marquer cette fête incontournable par un geste simple vis-à-vis des Mamans.

En cette période difficile pour tout le monde

- soyons attentifs et proches des personnes de notre entourage,
- continuons à prendre soin de nous et des autres,
- protégeons nous

Avec l'espoir de retrouver le plus rapidement possible une vie plus normale !



Françoise Garnier
Vice-Présidente du CCAS

- Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec un membre du CCAS, en Mairie, en appelant le 03 23 24 74 77

RÉSERVATION TAD

À partir de janvier 2021, le territoire de la C.A.P.L. sera divisé en 2 zones avec leurs propres horaires de desserte chacune.



ZONE 1

ARRIVÉE À LAON OU CHAMBRY

Le jeudi 10h10 / Le samedi 14h10

DÉPART DE LAON OU CHAMBRY

Le jeudi 12h00 / Le samedi 18h20

ZONE 2

ARRIVÉE À LAON OU CHAMBRY

Le jeudi 8h50 / Le samedi 12h50

DÉPART DE LAON OU CHAMBRY

Le jeudi 10h30 / Le samedi 17h00

Le service de transport à la demande (TAD) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL) est un service complémentaire à l'offre régionale de transport interurbain et au réseau des Transports Urbains Laonnois (TUL) existants. Il propose aux habitants de la CAPL de venir à Laon et Chambry. Le service de TAD de la CAPL fonctionne avec un véhicule 9 places équipé pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il est organisé en 2 zones fonctionnant à des jours et horaires prédéfinis. Il ne fonctionne qu'en cas de réservations.

Le client peut réserver un aller et/ou un retour.

Le service de TAD fonctionne les jeudi et samedi, sauf jours fériés.

Toute personne souhaitant utiliser le TAD doit effectuer une réservation par téléphone auprès de l'agence des Transports Urbains Laonnois au plus tard la veille du déplacement avant 16h00 au 03 23 79 07 59 et au plus tôt 2 semaines avant la date de prise en charge et ce, dans la limite des places disponibles.

Les enfants à partir de 12 ans sont admis à voyager seul.

Au moment de la réservation, le client devra communiquer les informations suivantes :

- Nom / Prénom / Adresse / Age,
- Nombre de personnes concernées par la réservation,
- N° de téléphone,
- Situation spécifique : PMR, transport animal, transport enfant nécessitant un rehausseur...
- Commune de montée et point de descente souhaités.

Le prix du trajet est de 1.50 € à régler au conducteur. (3.00 € l'aller-retour)

INFO spécial COVID

- Port du masque obligatoire pour les clients de + de 11 ans

RUBRIQUE « LOISIRS À LA MAISON »

Le printemps arrive avec le soleil et les oiseaux qui chantent !
Alors rien de tel pour déguster quelques verrines fraîcheur en terrasse!

VERRINE SALÉE : Mousse d'asperge

Pour 8 verrines :

- 500 g d'asperge
- 250 g de mascarpone
- 1 oeuf
- Poivre Sel

Préparation

- Faire cuire les asperges; vous pouvez également utiliser des asperges en boîte.
- Faire cuire un oeuf dur.
- Pendant ce temps, mixer les asperges avec le mascarpone,
- puis y incorporer l'oeuf.
- Bien mixer.
- Mettre le sel et le poivre.
- Remplir les verrines.

Vous pouvez les décorer avec du saumon fumé, des petites crevettes, des tomates séchées et plein d'autres choses



VERRINE SUCRÉE : Coupe aux fraises mascarpone

Pour 4 personnes:

- 1 barquette de fraises de 250 g
- 10 spéculoos
- 1 pot de mascarpone de 250 g
- 15cl de crème fraîche épaisse
- 2 sachets de sucre vanillé

Préparation :

- Laver et couper les fraises
 - Mélanger le mascarpone et la crème fraîche
 - Incorporer le sucre vanillé.
- Si vous voulez une crème plus légère, utilisez un batteur électrique.
- Dans des coupes individuelles ou verrines, disposer le mélange mascarpone/crème/sucre dans le fond,
 - émietter un spéculoos,
 - ajouter quelques fraises,
 - puis de nouveau la crème,
- et finir par un biscuit émietté et quelques morceaux de fraises.
Réserver au frigo 15 min, et servir bien frais !

- Vous n'avez plus qu'à vous régaler !!!

TRUCS ET ASTUCES DE GRAND-MÈRE

Tic-tac, tic-tac!!! L'heure a sonné de reprendre bêches, râteaux, binettes pour pouvoir semer puis récolter tout ce que vous avez mis dans votre jardin.

La tendance actuelle est au naturel, mais comment entretenir son jardin le plus naturellement possible?

Nos grands-parents avaient déjà leurs **secrets de jardinage**. Voici quelques astuces toutes simples et à la portée de tous:

•**Recycler vos peaux de bananes** : Enterrer votre peau de banane, qui contient de nombreux nutriments, au pied d'une plante. Cela permettra de la nourrir; C'est imparable pour les rosiers.

•**Recycler les coquilles d'oeufs** : Le calcium de l'oeuf agit comme un engrais à diffusion lente. En se décomposant, l'oeuf libère des nutriments. Les plantes vont germer plus rapidement, et cela les protège des maladies; Alors, n'hésitez pas à émietter les coquilles et les placer dans les trous de plantation.

•**Éloigner les chats et les chiens du potager par la méthode olfactive**: Disposez une gamelle de vinaigre blanc dans votre potager, ou bien des pelures d'agrumes.

•**La menthe ou la lavande pour éloigner les fourmis** : Hors de question d'éradiquer complètement les fourmis, car elles sont indispensables dans la biodiversité de notre jardin. Mais elles peuvent être parasites et s'approcher trop près de vos fleurs. Pour lutter contre cela, plantez un pied de menthe ou de lavande près de celles-ci, les fourmis passeront leur chemin.

•**L'huile essentielle de basilic pour désherber et contrer les nuisibles**: L'huile essentielle de basilic est un excellent insecticide naturel! Il suffit de mettre quelques gouttes dans l'arrosoir et arroser les mauvaises herbes ;
BON JARDINAGE !

LA RICHESSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis plusieurs mois nous vivons au rythme du « couvre-feu ».

Mais savez-vous d'où vient ce terme?

Au Moyen Âge et à l'époque moderne, avant l'éclairage généralisé, les citadins vivaient un couvre-feu permanent.

« **Couvrez ce feu que je ne saurais voir** »

A l'époque les maisons sont faites en bois et collées les unes aux autres. Les feux sont l'unique source de chaleur. Les habitants prennent l'habitude de les laisser se consumer doucement durant leur sommeil. Sauf qu'une étincelle peut vite embraser tout un quartier.

Si bien que Chartres en 1134, puis Dijon en 1137 sont ravagées par les flammes. Entre 1200 et 1225, Rouen s'embrase 6 fois.

Il faut donc une mesure pour éviter ces incendies destructeurs. La population se voit donc imposer d'éteindre les feux de cheminée et les bougies en utilisant des couvercles en fonte pour les recouvrir.

Ainsi, à partir du XIIIe siècle, une cloche alerte dès la tombée de la nuit qu'il est l'heure de couvrir toute flamme. Cette précaution s'accompagne donc de rues désertées. Des années plus tard, l'expression s'est finalement muée en simple interdiction de sortir de chez soi entre deux horaires.

Source de l'article: maxisciences.com



Il y a 150 ans... : La guerre de 1870 à Bruyères-et-Montbérault



19 juillet 1870.

La France déclare la guerre à la Prusse et par là-même aux autres États allemands. Elle tombe ainsi dans le piège que lui a tendu Bismarck et qui va lui permettre de réaliser l'unité allemande sous l'égide de la Prusse. Dès les premières rencontres militaires du mois d'août, les troupes françaises

sont défaites par un ennemi supérieur en nombre, doté d'une artillerie puissante qui fait la différence dans les batailles.

Le 1er septembre, c'est le désastre de Sedan. Napoléon III est prisonnier, mais la guerre n'en continue pas moins. L'ennemi marche sur Paris, car prendre la capitale, c'est gagner la guerre.

Préfecture de l'Aisne.

Il a été porté à ma connaissance que des conscrits partent incessamment pour le Nord du département afin de se mettre à la disposition de l'Autorité française. Considérant que, par décret Royal, la conscription a été abolie pour toute l'étendue du territoire occupé par les troupes allemandes, territoire dont le département de l'Aisne fait partie ; considérant que, par ordonnance du Gouvernement Général du 27 octobre, les Maires de toutes les communes ont à dresser une liste des personnes sujettes à la conscription ; je viens rappeler cette ordonnance à tous les Maires du département. Les troupes allemandes ayant déjà arrêté un certain nombre d'individus qui voulaient se rendre dans le but mentionné au Nouvion, il a été constaté que c'était par ordre de leurs Maires qu'ils étaient partis. Dans ce cas, ce ne seront non seulement les conscrits, mais aussi les Maires, contre lesquels les mesures les plus rigoureuses devront être prises.

Les mêmes mesures seront inévitables lorsqu'il sera constaté que les Maires n'auront pas empêché de toute leur autorité le départ des conscrits.

Cet ordre devra être affiché à la porte de la Mairie dans chaque commune, sous peine d'une forte amende.

Laon, le 9 Janvier 1871.

Le Préfet de l'Aisne.
Pour le Préfet et par autorisation :
Le Secrétaire général,
SIEGFRIED.

Dès lors, le préfet de l'Aisne invite ses concitoyens à la résistance, mais il n'y a plus d'armée pour arrêter l'ennemi. Le 3 septembre, les Prussiens sont repérés à Nizy-le-Comte et à Lor. Le 4, jour de la proclamation de la république, ils sont à Berry-au-Bac. Le 5, 30 uhlans couchent à Coucy-lès-Eppes. D'après Charles Charpentier, l'un des trois poètes bruyérois, trois uhlans font leur entrée à Bruyères, par la rue de la Fontaine minérale, le 8 peu après midi. Ils se dirigent vers la place de la mairie où ils annoncent l'arrivée prochaine de troupes. Vers 16 heures, un régiment prussien arrive en ville, suivi bientôt par un régiment de hussards mecklembourgeois. Tous les soldats logent chez l'habitant, qui doit également pourvoir à leur alimentation. D'autres régiments traversent la commune les jours suivants. Le 9, la ville de Laon fait sa reddition au duc de Mecklembourg-Schwerin.

Proclamation du préfet prussien de l'Aisne rappelant l'abolition de la conscription dans les territoires occupés, 9 janvier 1871.

(Arch. com. Laon, E-dépôt 401 4H7).

Au moment de la signature, une formidable explosion se fait entendre. La poudrière de la citadelle vient d'exploser faisant de nombreuses victimes. Le général Théremin d'Hame, blessé dans l'explosion, décède le 4 octobre suivant. Il est enterré dans le cimetière de Bruyères deux jours plus tard.

Depuis septembre, Bruyères-et-Montbérault subit donc l'occupation allemande. Si les sources sont pratiquement lacunaires pour cette période, nul doute que la commune dut pourvoir au cantonnement des troupes de passage et nourrir les soldats allemands comme plusieurs instructions le confirment pour des communes limitrophes comme celle de Laon. Les contributions imposées par les autorités d'occupation s'abattent aussi sur Bruyères. La municipalité paie ainsi 1 740,20 F de contributions en octobre-novembre et 1 800 F le 17 décembre. Par ailleurs, les conditions climatiques, très rudes en décembre et en janvier, accentuent encore la désolation des campagnes. La population souffre parfois de faim, mais aussi d'absence de nouvelles, car les communications sont interrompues, même avec les contrées les plus voisines.

Pendant ce temps, la guerre continue. Soissons capitule le 15 octobre. Le 26 novembre, c'est au tour de La Fère. Dans le nord du département, non occupé par l'ennemi, le préfet de l'Aisne organise la résistance et lève une légion de 4 000 hommes. Le 8 décembre, le commandant prussien de Laon rappelle aux habitants qu'il est interdit de rejoindre les armées françaises sous peine d'être sévèrement puni. Le 7 janvier 1871, 11 jeunes gens, dont 5 de Bruyères et 4 de Vorges, partent de la commune, accompagnés de 2 pères de famille, pour Avesnes afin de passer devant le conseil de révision. Peu après Chambry, ils sont arrêtés par des uhlans et emprisonnés à la préfecture de l'Aisne. Louis Pillet, faisant fonction de maire de Bruyères, son homologue de Vorges, Pierdon, ainsi que l'instituteur de la commune, Louis Larchet, sont convoqués à Laon et consignés dans ladite ville. Les jeunes gens passent en conseil de guerre et sont condamnés le 20 janvier à être détenus à Ulm jusqu'à la fin de la guerre. Les deux maires, l'instituteur et les deux pères de famille sont relâchés.

Toutes les tentatives françaises pour libérer Paris assiégée par l'ennemi ayant échoué, un armistice est conclu le 28 janvier. Des élections législatives sont rapidement organisées permettant à la nouvelle assemblée de conclure la paix signée à Francfort le 10 mai 1871, il y a 150 ans. La France perd l'Alsace et la Moselle et doit payer une indemnité de 5 milliards de francs-or. Une somme colossale. Les départements du nord-est de la France restent occupés jusqu'au paiement complet de la dette. Celui de l'Aisne est libéré en octobre 1871. L'occupation a duré 13 mois. Certains Bruyéens sont morts durant ce conflit comme Charles Meurisse du 47^e régiment de Marche de la garde mobile ou encore Eugène-Henri Charpentier qui, blessé à la bataille de Buzenval, revint mourir à Bruyères.

Jean-Pierre Allart
Mars 2021

Comité des Fêtes



Notre volonté d'animer le village est freinée par la situation actuelle, mais toute l'équipe du comité souhaite s'adapter à ce contexte.

Preuve du Noël des enfants où il a fallu tout réorganiser au dernier moment pour la distribution des cadeaux aux enfants. Comme ils ne pouvaient venir à nous, ce sont les membres du comité qui sont allés à la rencontre des 135 enfants concernés.

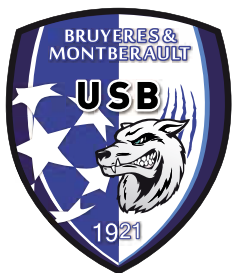


75 enfants nous ont remis leur dessin, bravo à eux ! Une vidéo a été réalisée avec ceux-ci, à voir sur notre site : <https://sites.google.com/view/comitedesfetesbruyeres/>



Pour la suite des événements 2021 nous ne voulons pas annuler la brocante comme l'année dernière, mais souhaitons la reporter en septembre-octobre. Dès que tout sera décidé nous publierons la date sur notre site.

Nous espérons vraiment arriver à mettre en œuvre une bonne partie du programme qui vous a été présenté dans le dernier bulletin.



UNION SPORTIVE BRUYEROISE : INFO CLUB MARS 2021

La situation que nous subissons depuis plus d'un an maintenant, ne permet pas de nous projeter sur le court terme.



Aussi je comprends la déception de chacun d'entre vous, mais il faut garder espoir. Je pense que la vaccination va prendre le dessus et que bientôt nous pourrions retrouver le chemin du stade et reprendre une vie normale.

A l'heure où je rédige ce mémo, notre fédération n'a toujours pas tranché sur la reprise ou non des compétitions mais l'annonce d'une saison blanche se profile.



Le comité directeur qui s'est réuni courant janvier, a commencé à réfléchir sur les gestes forts que nous pourrions mener afin de conserver nos licenciés la saison prochaine.



Un petit tour d'horizon sur la saison 2020 2021. L'USB enregistre 248 licenciés, et si notre effectif sénior a connu une hausse de 43%, une érosion de 20 % est constatée chez nos jeunes et notre équipe de foot loisir.

Sur le plan sportif, la saison 2020 2021 aurait dû être un très bon cru. Après sa rétrogradation, l'équipe fanion retrouve le niveau départemental, nouveaux entraîneurs, nouvelle dynamique, nouvelle équipe avec la création d'une équipe féminine. Les victoires sont au rendez-vous, en championnat et en coupe de France. Les matchs officiels sont tout juste joués que la COVID renvoie tout le monde aux vestiaires une seconde fois.



Depuis le 18 octobre, nos deux cent quarante-huit licenciés dont une trentaine de dirigeants et cent-vingt jeunes de l'école de foot sont toujours en repos forcé et privés de compétition.

Sous l'impulsion des éducateurs de l'école de foot, que je félicite en passant, des séances d'entraînement sans contact sont mises en place depuis mi-novembre.

Profitant des fêtes de fin d'année, en présence du Père Noël, 90 jeunes du club se sont vu offrir un



sachet de friandises.

Le club recherche des bénévoles dans le domaine sportif et administratif. Pour tout renseignement vous pouvez joindre son président au 07 79 59 78 82



L'USB remercie chaleureusement les enfants du périscolaire.

Thierry MOREAU
Président de l'USB

Les Sapeurs Pompiers de Bruyères et Montbérault



CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS



Sapeurs-Pompiers de Bruyères et Montbérault

Produit/service

Envoyer un message

Accueil

Avis

Photos

Communauté

Plus ▼

J'aime déjà



Depuis le 1er février 2021, le centre de secours s'est enrichi d'un nouveau sapeur pompier volontaire en la personne du sergent chef Jérôme LOUREAU. Il s'agit d'un sapeur pompier professionnel qui vient de s'installer sur la commune. Il exerçait auparavant au Centre de Secours Principal de Soissons et vient d'être affecté au Centre de Traitement de l'Alerte à Laon. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le centre de Secours compte désormais 19 SPV.

Le centre a réactualisé sa page facebook et compte désormais près de 500 abonnés, 494 pour être précis. Nous vous invitons à rejoindre notre communauté et ainsi prendre connaissance de quelques informations de la caserne.

Nous vous rappelons que depuis le 1er septembre 2020, vous pouvez vous prendre un engagement différencié et ainsi rejoindre notre équipe dynamique. Cela consiste à vous offrir la possibilité de choisir une seule ou plusieurs activités pouvant être exercées par le pompier telles que les :

- activités incendie,
- activités de secours aux personnes,
- activités de secours routier,
- activités de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ainsi, après avoir suivi la formation correspondante, vous serez autorisé à exercer l'activité pour laquelle vous avez été formé, sans devoir être préalablement formé à toutes les activités existantes des services d'incendie et de secours.

Aussi, si vous êtes parents au foyer, commerçants, artisans, ou autres, votre profil pourrait convenir à un tel engagement.

N'hésitez pas à vous renseigner.

contactez : A/C Dominique CANIVET par mail dcanivet@sdis02.fr ou par tél : 06.03.30.89.00

ASSOCIATION BRUYERES LOISIRS



Actualité ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

•Printemps :

L'association organise un ALSH du 26 au 30 avril 2021 pour les enfants de 3 à 11 ans.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie de Bruyères ou à télécharger sur le site de l'association (<https://bruyeres-loisirs.neopse-site.com/fr/>) à partir du 6 avril 2021.

Les inscriptions sont prises pour la semaine avec ou sans repas.

- Garderie à partir de 7 heures 45 et le soir jusqu'à 17 heures 30.
- Date limite d'inscription : 17 avril 2021.
- Nombre de places limité.

•Eté :

L'ALSH fonctionnera du 8 au 30 juillet 2021. Il accueillera les enfants de 3 à 13 ans.

Fil directeur et thèmes retenus :

NATURE, ECOLOGIE, CITOYENNETE

Les inscriptions auront lieu dès le début du mois de juin.

Vous êtes diplômé ou stagiaire BAFA, venez participer à l'animation de cet ALSH d'été en vous faisant connaître auprès de l'association ou en mairie de Bruyères.

Randonnées

Pour les amateurs de randonnées, celles-ci ont continué les 2ème et 4ème dimanches de chaque mois pendant cet hiver. Elles ont accueilli régulièrement 10 à 15 personnes dans le respect des mesures sanitaires.

Quant aux randonnées du jeudi après-midi, elles ont été interrompues et reprendront à partir du jeudi 8 avril selon le rythme habituel.

Gymnastique, Yoga, Aquarelle

Les cours de gymnastique et de yoga ainsi que les rencontres entre aquarellistes restent suspendues et ne redémarreront que lorsque la situation sanitaire le permettra.



Nos coordonnées :

12 Place des LEUPS
03 23 24 78 64
bruyeres.culture@wanadoo.fr
<https://bruyeres-culture.neopse-site.fr>

Notre service au Public

La Bibliothèque est ouverte à tous, animée par Marianne et une équipe de bénévoles.

Horaires d'ouverture :
mardi 15h00 à 17h00
mercredi 14h00 à 18h00
samedi 10h00 à 12h00

Expositions

- Nouvel an chinois en janvier/février
- Le Monde en février/mars
- En prévision : Pâques et le printemps en avril, l'Ours en mai/juin, Célébration des 400 ans de la naissance de Jean de la Fontaine en juillet.

Animations classes

Des lectures à voix haute sont proposées lors de la venue des classes. Les enfants les accueillent toujours avec plaisir.



« Nuit de la lecture »

Ce rendez-vous national invite à des moments de partage entre lecteurs. En raison du contexte particulier, l'équipe de la bibliothèque, accompagnée des amis du livre de Merlieux, a organisé cette rencontre l'après-midi du 23 janvier. 2 groupes d'enfants et un groupe d'adultes, installés dans trois lieux différents, ont pu apprécier lecture, jeux, musique et échanges divers.



Ateliers du mercredi :

- Le chocolat dans tous ses états » le 10 février 2021
- A venir :
- Apprentissage du crochet (fabrication de cache-pots)
- Création de marque-pages
- Jeux autour des « histoires pressées »
- Jeux de société

Atelier Théâtre :

Depuis février, un petit groupe d'enfants s'est formé autour de Cloé qui les initie à l'improvisation, à la gestuelle et à l'expression orale dans la joie et la bonne humeur !



NOUVEAUTÉ

le catalogue en ligne

Depuis le 27 janvier, la bibliothèque dispose d'un catalogue en ligne pour les consultations et réservations des adhérents. Facile d'accès, il permet de préparer éventuellement leurs emprunts et de les récupérer dès la réception du mail de confirmation. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour créer votre compte ou à aller sur le site <https://bibliotheque-bruyeresetmontberault.fr/> où toutes les informations sont indiquées.

Citation : Tourne-toi vers le soleil, et l'ombre sera derrière toi ! ~ Proverbe Maori

MEMENTO des NUMEROS UTILES

Numéros d'urgence



Urgence santé

Hopital de Laon.....03 23 24 33 33
 Maison médicale.....15
 Pharmacie.....03 23 24 77 07

Urgences réseaux

ENEDIS Electricité.....0 972 67 50 02
 GRDF Gaz.....0 800 47 33 33
 Eau et Assainissement.....0 323 04 56 00
 SIRTOM.....03 23 26 80 00

Urgences sociales

Assistance aux violences conjugales.....3919
 Enfants en danger.....119
 SamuSocial.....115

Les services de voirie du SIRTOM

Rappel concernant les règles de présentation des containers :

- Les containers doivent être sortis sur la voie publique au plus tôt le lundi soir pour un ramassage le mardi matin et doivent être récupérés sans délai après le passage des ripeurs.
- Périodicité de ramassage des containers :

Containers	Déchets	Jour	Heure	Semaine
Couvercle Marron	Végétaux du jardin	Mardi	6h00	Ts les 15 jours semaine paire
Couvercle Gris	Ordures ménagères Queue de tri	Mardi	7h00	Toutes les semaines
Containers	Emballages et recyclage	Mardi	13h00	Ts les 15 jours semaine impaire



Information importante

la collecte des déchets verts est suspendue en hiver et reprend à compter du 06 avril 2021

Tous les autres déchets sont à traiter par les usagers eux-mêmes :

- Verres : dans les containers locaux (près du tour de ville, fort de bruyères)
- Encombrants, déchets verts importants, gravats, ferrailles, appareils électroniques, etc.. : en déchetterie avec une carte d'accès à demander auprès du SIRTOM (Leuilly et/ou Festieux)
- Pour les déchets spéciaux : produits dangereux, amiante, etc... prendre contact par téléphone avec le SIRTOM avant le dépôt.

Contact du Sirtom : tél : 03 23 26 80 00 / <https://www.sirtom-du-laonnois.com/>